



Klaus, un an après

La réforme territoriale passée au crible

Le Conseil général
**vous présente ses
meilleurs voeux**

« La réforme des collectivités est une opération de recentralisation massive et une remise en cause profonde de la démocratie locale »

Après la suppression de la taxe professionnelle effective au 1^{er} janvier, le gouvernement doit proposer prochainement au Parlement, de nouvelles réformes concernant nos collectivités territoriales. Il s'agit, en réalité, d'une opération de recentralisation massive, une remise en cause profonde de la démocratie locale. Compte tenu de sa gravité, j'ai souhaité vous informer dans ce numéro de Landes Magazine des conséquences négatives que ces projets auront sur notre fonctionnement et donc sur la quantité et la qualité des services que nous vous apportons.

Tout d'abord, ces projets de loi vont aggraver votre situation financière en même temps que celle du Département. La suppression de la taxe professionnelle, qui a rapporté 60 millions d'euros au Département en 2009, va réduire fortement notre autonomie fiscale ainsi que les financements départementaux. Cette baisse, cumulée avec les transferts de charges non intégralement compensés que nous subissons de la part de l'Etat, 42 millions d'euros pour la seule année 2010, limitera nos moyens d'action. Elle alourdira forcément la charge des impôts que payent les ménages...

Pour ce qui concerne spécifiquement les missions de notre Département, les textes gouvernementaux prévoient que nous ne pourrons plus utiliser ce qu'on appelle la « clause de compétence générale. » C'est à dire que nous ne pourrons plus, en tant que Département, et comme nous le faisons actuellement, participer au financement des associations sportives, culturelles ou sociales. Il ne serait plus possible non plus que nous intervenions dans le domaine économique pour favoriser l'implantation d'entreprises créatrices d'emplois. Les conséquences seraient évidemment catastrophiques.

De la même manière, il serait mis fin à la possibilité des cofinancements que nous pratiquons avec la Région et les Communes. Autrement dit, il ne serait plus possible d'organiser les solidarités financières lorsqu'un important projet d'avenir devra être engagé. Ce que nous faisons régulièrement en subventionnant les communes pour un montant global de 35 millions d'euros.



Ces réformes menacent aussi la démocratie locale. Avec la création des « conseillers territoriaux », nous aurions des élus, parfois minoritaires dans une collectivité et majoritaires dans l'autre, obligés de cumuler le mandat de conseiller général et de conseiller régional et qui, de fait, perdraient beaucoup en proximité par rapport à leurs mandats actuels.

L'ensemble de ces projets recentralisateurs auront pour conséquence de réduire les services publics locaux que nous organisons et de restreindre nos libertés d'action.

Dans ces conditions, vous comprendrez qu'au nom de l'intérêt général et de l'attachement à notre Département, je m'oppose à ces projets néfastes. Dans les semaines qui viennent, les élus du Conseil général, aux côtés des parlementaires, prendront des initiatives fortes pour expliquer, débattre et mobiliser afin de défendre notre capacité à développer les territoires et les services publics de proximité.

Henri Emmanuelli

DÉPUTÉ, PRÉSIDENT DU CONSEIL GÉNÉRAL DES LANDES



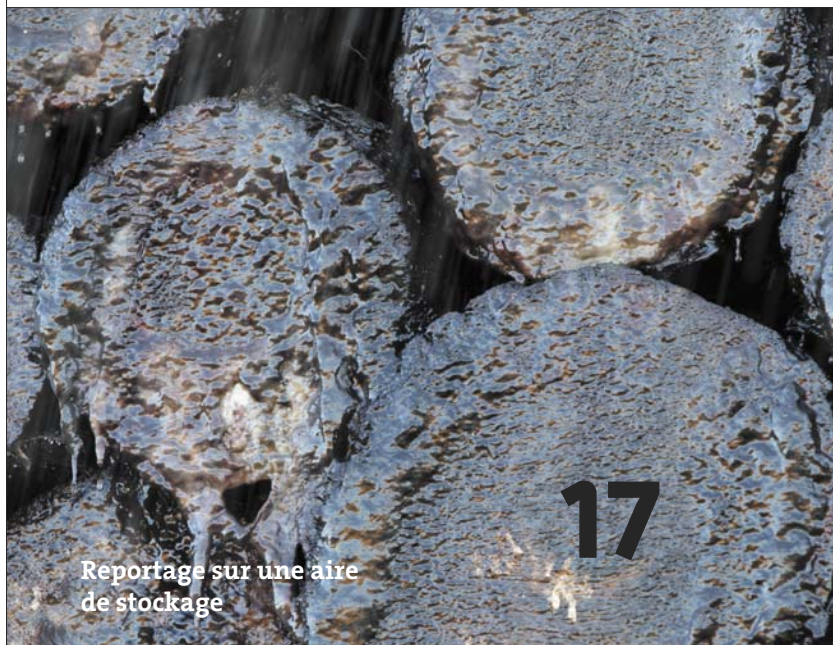
Xavier Pous

Brumes sur l'étang d'Hardy à Soustons.
Au fond, le pic d'Anie.

Photographes amateurs,
si vous voulez que vos images
soient publiées dans cette page,
adrez-nous un fichier
au format jpg par mail.

landes.magazine@cg40.fr

Chaque photo sera créditée du nom de son auteur
et pourra être accompagnée d'une légende
de 150 signes au maximum. XLandes Magazine
se réserve le choix de publier ou non
les photos et celui de la date de parution.
La publication des photos ne sera pas rémunérée.



Reportage sur une aire de stockage

17



6

CE QUE MASQUE LA RÉFORME TERRITORIALE



21

Reportage à Egger Roll



25

G.E.S. passe la surmultipliée

**BIMESTRIEL ÉDITÉ PAR
LE CONSEIL GÉNÉRAL DES LANDES**

Directeur de la publication
Henri Emmanuelli
Co-directeur de la publication
Joël Goyheneix
Comité de rédaction
Gabriel Bellocq, Guy Berges,
Nicole Bippus, Robert Cabé,
Isabelle Cailleton, Gilles Couture,
Pierre Dufourcq, Xavier Fortinon,
Joël Goyheneix, Dany Michel,
Bernard Subsol, Alain Vidalies.

Rédaction en chef
Lionel Niedzwiecki

Rédaction
Catherine Acher, Florence Bord,
Valérie Dechaut-Geneste,
Catherine Dutournier

Photographies
Sébastien Zambon

LANDES MAGAZINE

Direction de la communication
23, rue Victor-Hugo, 40025
Mont-de-Marsan Cedex.

Téléphone
05 58 05 40 35
Fax

05 58 05 41 89
Courriel
landes.magazine@cg40.fr

site internet
www.landes.org

**DIRECTION ARTISTIQUE
& RÉALISATION**
www.ledesignroom.com - Hossegor

IMPRESSION
Imaye Graphic - Laval

DISTRIBUTION
La Poste

DÉPÔT LÉGAL
Novembre 2008. N°ISSN 0761.6082

Landes Magazine est imprimé
à 170 000 exemplaires

Actualités

- 3 L'éditorial
- 4 La photo des lecteurs
- 6 Ce que masque la réforme territoriale
- 12 Les actualités

Dossier Klaus un an après

- 14 La sylviculture en convalescence
- 16 Le devoir de transmettre
- 17 Les coopératives mobilisées
- 18 Le réseau électrique sous tension
- 19 Fritures sur la ligne
- 20 Les communes pansent les plaies
- 21 Reportage à Egger Roll

Portfolio

- 22 Les photos des lecteurs 2009

Initiative

- 27 Gascogne Energies Services passe la surmultipliée

Culture

- 28 L'agenda des sorties



Ce que cache la réforme territoriale

Après la suppression de la taxe professionnelle, le Parlement devra se prononcer en 2010 sur plusieurs projets de lois gouvernementaux relatifs à l'organisation territoriale. Entre réalités et idées reçues, que cache cette réforme qui s'apprête à bouleverser le quotidien des Landais ?

◆ LIONEL NIEDZWIECKI

La suppression de la taxe professionnelle décidée par le Président de la République et votée par la majorité parlementaire a provoqué une levée de boucliers des communes, départements et régions. De gauche comme de droite, les maires, mais aussi les présidents de conseils généraux et régionaux redoutent l'asphyxie financière. A juste titre.

Pour le Conseil général des Landes, cette taxe versée par les entreprises représentait en 2009 49% de ses ressources, soit 60 millions d'euros. Elle est remplacée depuis le 1^{er} janvier par une contribution économique sur

la valeur ajoutée collectée au niveau national puis redistribuée aux collectivités. En 2010, l'Etat s'est engagé à compenser intégralement aux départements et aux régions le manque à gagner, soit environ 6 milliards d'euros. Mais à quel prix ? Dès cette année, l'allègement de l'impôt sur les entreprises se traduira par une augmentation des prélèvements sur les ménages estimés à 4 milliards d'euros. Pour 2011 et au delà, les mécanismes de compensation restent flous. Le risque est grand, à la lumière de l'expérience, que l'Etat fige ces dotations les années suivantes et s'en serve comme variable d'ajustement budgétaire. Dans tous les cas, les collectivités seront toujours plus dépendantes de l'Etat.

Sans autonomie fiscale, c'est-à-dire sans marge de décision, comment faire



Le calendrier prévisionnel de la réforme

18 janvier :

Examen, au Sénat, de la partie institutionnelle de la réforme, ainsi que du texte sur l'élection des conseillers territoriaux, modifiant celle des conseillers communautaires et des conseillers municipaux.

Mars 2010 :

élection des conseillers régionaux pour quatre ans.

Juillet 2010 :

fin du débat parlementaire et adoption de la loi concernant la partie institutionnelle de la réforme et celle sur l'élection des conseillers territoriaux.

Fin 2010 :

adoption du projet de loi de finances 2011 qui fixe les moyens de substitution de la taxe professionnelle pour les collectivités territoriales.

Mars 2011 :

élection de la moitié des conseillers généraux pour trois ans (l'autre moitié a été élue en 2008).

À partir de juillet 2011:

examen d'une nouvelle loi sur la répartition des compétences entre collectivités territoriales.

31 décembre 2011 :

limite pour établir un schéma départemental de la coopération intercommunale.

1^{er} janvier 2014 :

achèvement de la carte de l'intercommunalité.

Mars 2014 :

élection des nouveaux conseillers territoriaux siégeant à la fois au Département et à la Région. De nouvelles élections communales auront lieu le même jour.

pour continuer à investir pour l'avenir et assurer les missions de service public ?

La question mérite qu'on s'y attarde, d'autant qu'une autre réforme, celle de l'organisation des collectivités territoriales pointe à l'horizon. Et le Conseil général est, une fois encore, concerné au premier chef.

Le gouvernement envisage, sous prétexte de clarification et d'économie, de restreindre considérablement les compétences des Régions et des Départements en supprimant la clause dite de compétence générale. Elle permet aujourd'hui aux élus de décider des politiques publiques à mettre en œuvre à l'échelle de leur territoire dans des domaines aussi variés que le développement économique, l'environnement,

l'aide aux communes, la prévention, la culture et le sport. Et demain ? Ces politiques volontaristes risquent purement et simplement de disparaître.

Moins de proximité

Le troisième projet de cette réforme institutionnelle concerne la suppression des mandats de conseillers généraux et régionaux auxquels se substituerait en 2014 la création de conseillers territoriaux communs aux deux assemblées.

En supprimant les conseillers généraux et les conseillers régionaux et en créant un seul mandat pour les collectivités, la réforme institutionnalise le cumul des mandats alors que les citoyens demandent au contraire plus de disponibilité et de proximité.

Quant au mode de scrutin à un tour, il ne fait pas l'unanimité, loin s'en faut. Il a d'ailleurs suscité d'extrêmes réserves du Conseil d'Etat quant au respect de l'égalité et de la sincérité des suffrages découlant de son application.

En réalité, cette batterie de réformes, traitée morceau par morceau, n'a qu'un seul but : réduire la liberté d'action et d'initiative des collectivités à travers une recentralisation des pouvoirs. Un tour de passe-passe met donc en péril la démocratie locale en réduisant le choix des citoyens. Au final, cela pèsera lourd sur la qualité du service public apporté aux habitants.



La contribution au fonctionnement du SDIS: 18 millions d'euros

Il y a trop d'élus et ils coûtent trop cher

FAUX

La plupart des élus sont bénévoles. Ils incarnent les fondements même de la démocratie locale car ils permettent aux citoyens d'être représentés dans les différentes assemblées. Les indemnités des élus locaux représentent en moyenne seulement 0,3% du budget des collectivités locales, et ce chiffre ne connaît pas d'augmentation. Pour le Conseil général des Landes, sur 100 euros de budget, les indemnités des élus ne pèsent que 0,22 centimes d'euros.

VRAI

Les collectivités locales sont le premier investisseur public

Les collectivités locales assurent 73% de l'investissement public en France : voirie, transports, éducation, aides aux communes, développement économique... En 2009, le Conseil général des Landes a lancé plus de 121 millions d'euros de programmes d'investissement nouveaux.

Les collectivités locales sont très endettées

FAUX

Les collectivités locales sont très peu endettées, en comparaison avec l'Etat. De 1995 à 2008, la dette des collectivités est passée de 9,3% à 7,5%. Celle de l'Etat s'est envolée de 58% à 77%. Dans les Landes, la dette est de 15 euros par habitant. Le gouvernement, pour sa part, emprunte quotidiennement 730 millions pour boucler ses fins de mois.



Le festival Arte Flamenco

La décentralisation a créé un « millefeuille » unique en Europe

FAUX

La totalité des grands pays européens ont eux aussi trois niveaux de décision, correspondant aux Régions, Départements et Communes. Ce découpage n'est donc pas spécifique à la France. 90% des budgets respectifs des Départements et des Régions sont liés à leurs compétences propres.



VRAI

La réforme territoriale va aggraver les injustices sociales

L'efficacité et la qualité des politiques menées localement à l'égard des personnes en difficultés sont reconnues par tous les acteurs sociaux. En 2009, le budget du Conseil général des Landes en matière de solidarité était de 192 millions d'euros soit 58% du budget de fonctionnement. Si le Département voit sa capacité d'intervention réduite à peau de chagrin, ce sont les personnes âgées, les personnes en situation d'exclusion qui seront les premières pénalisées.

Près de 60 millions d'euros consacrés aux personnes âgées



Le nouveau collège de Biscarrosse

Budget 2010 : vote reporté

Face aux incertitudes des réformes en cours sur les collectivités territoriales, notamment celles sur les conditions de remplacement des recettes de la TP, le Conseil général a décidé de reporter le vote de son budget 2010 au printemps prochain.

VRAI

La réforme territoriale va mettre un frein à la création d'emploi

Limitant l'intervention du Conseil général à ses seules compétences obligatoires et réduisant fortement les possibilités de co-financements, le projet de loi de la réforme territoriale laisse planer de grandes incertitudes sur le financement des projets économiques et des opérations d'aménagement nécessaires à la compétitivité des Landes. En 2009, le Département a consacré 16 millions d'euros au développement industriel et au développement local.

VRAI

La réforme territoriale va pénaliser les associations landaises

Au titre de ses compétences facultatives, c'est à dire non imposées par la loi, le Conseil général des Landes a fait le choix d'être un partenaire particulièrement actif des acteurs de la vie sportive, culturelle et associative. Des manifestations importantes comme « Entracte et Scène », le festival « Arte Flamenco » ou encore « Handilandes » ont été lancées avec succès. En 2008, le Département a aidé 1505 associations dans le secteur social, l'environnement, la culture, le sport, l'économie et le tourisme, pour un total de subventions de 15,5 millions d'euros. Avec l'adoption du projet de réforme territoriale, toutes ces actions seraient remises en cause.

L'Etat n'a aucune dette à l'égard des collectivités

FAUX

La compensation à l'euro près du transfert de compétences : c'est ce que prévoyaient les lois de décentralisation et la Constitution. Mais l'Etat ne s'acquitte pas de ses dettes envers les collectivités. Gestion des routes nationales, personnels techniques des collèges, revenu minimum d'insertion, allocation personnalisée d'autonomie, prestation de compensation du handicap : pour le Conseil général des Landes, la facture s'élève pour la seule année 2010 à 42 millions d'euros, soit 10% du budget du Département. Et sur la période 2004-2010, le différentiel entre les dépenses et les recettes atteint également 42 millions d'euros.

VRAI**Les ménages vont payer la facture de la réforme**

Avec la suppression de la taxe professionnelle, principale ressource fiscale des collectivités, l'Etat va contraindre les ménages à supporter une part croissante du coût des services publics locaux à la place des entreprises. Déjà fragilisées par la crise, les familles vont donc payer la facture de la réforme. Soit directement par l'alourdissement de la fiscalité locale (taxe d'habitation, taxe foncière) soit à travers le creusement des déficits et de la dette de l'Etat.

Les collectivités locales embauchent trop**FAUX**

Les collectivités locales sont obligées d'embaucher pour remplir les missions toujours plus nombreuses déléguées par l'Etat. Ainsi, depuis 2004, 80% des postes supplémentaires du Conseil général des Landes résultent du transfert des personnels de l'Etat vers la collectivité

VRAI**L'Etat se défousse sur les collectivités**

Les collectivités locales ne se sont pas emparées de tous les domaines d'intervention à cause de la clause de compétence générale. C'est aussi l'Etat qui les y a contraintes en se dégageant d'actions relevant de sa compétence ou en les invitant fermement à co-financer les grandes infrastructures. Pour la LGV, par exemple, l'Etat demande au Département des Landes de participer au financement à hauteur de 83 millions d'euros, soit presque une année de budget d'investissement.

Le Département a initié l'opération "un collégien, un ordinateur portable"

**Ils ont dit...**

■ « Le mode de scrutin projeté pour cette désignation est de nature à porter atteinte à l'égalité comme à la sincérité du suffrage compte tenu des modalités complexes de la combinaison opérée entre le scrutin majoritaire et le scrutin proportionnel dans le cadre d'un scrutin à bulletin unique »

Avis du Conseil d'Etat sur l'élection des conseillers territoriaux

■ « Cette réforme territoriale est inacceptable. Elle doit être soumise à référendum »

Henri Emmanuelli, ancien secrétaire d'Etat au budget, député PS et Président du conseil général des Landes

■ « Le président Sarkozy avait promis une compensation euro par euro mais il avait oublié de dire pendant un an... C'est tout de même se foutre du monde »

Alain Juppé, ancien Premier ministre, maire UMP de Bordeaux

■ « Cette réforme, ce sera l'enrichissement des plus riches, l'appauvrissement des pauvres et la paupérisation de ceux qui ne l'étaient pas. »

André Laignel, secrétaire général de l'Association des maires de France

■ « Il n'est pas acceptable que l'Etat mette les collectivités sous tutelle en substituant des dotations à une responsabilité fiscale »

Jean-Pierre Raffarin, ancien Premier ministre, sénateur UMP



Le conseil général investira plus de 2 millions d'euros en 2010 pour le réseau de transports collectifs XL'R

FAUX

La création du conseiller territorial va rapprocher l' élu du citoyen

La fusion des mandats de conseiller général et de conseiller régional privera les citoyens d'un débat démocratique puisque les électeurs ne désigneront qu'un seul représentant pour deux assemblées distinctes. Le nouveau conseiller territorial pris par ses deux mandats ne disposera plus du temps nécessaire pour aller à la rencontre des habitants de son territoire, lui-même de plus en plus vaste. La réforme institutionnalise le cumul des mandats et marque un recul de la parité en raison du mode de scrutin choisi.

Les Français seront consultés sur la nouvelle organisation territoriale

FAUX

Le gouvernement n'a pas prévu de consulter les Français par référendum alors que cette réforme touche pourtant aux fondements même de l'organisation des institutions de la République et donc de la démocratie locale. Seuls les députés et les sénateurs auront à se prononcer. Henri Emmanuelli, député et président du Conseil général des Landes, mais aussi de très nombreux élus locaux, réclament que les citoyens puissent voter sur cette question.



L'expo Francis Planté rouvre ses portes

A la suite de la découverte de moisissures sur des documents, le Conseil général des Landes avait, au nom du principe de précaution, décidé de fermer, début novembre, les Archives départementales des Landes. Plusieurs analyses effectuées par le Laboratoire départemental permettent aujourd'hui d'affirmer que la qualité de l'air au sein du bâtiment est tout à fait normale et que l'accès du public au sein de cet établissement peut se faire en toute sécurité. Ainsi depuis le mercredi 16 décembre, l'exposition consacrée à Francis Planté est de nouveau accessible du grand public et des scolaires. La salle de lecture des archives restera néanmoins fermée. En effet, les documents ne peuvent toujours pas être transmis au public, des analyses complémentaires étant en cours.

Budget 2010 : 42M€ non compensés par l'Etat

Pour 2010, l'Assemblée départementale estime à 42 millions d'euros, soit 10%

du futur budget, le coût des compétences mal compensées que l'Etat a transféré au fil des années : Allocation Personnalisée d'Autonomie, Revenu Minimum d'Insertion ou de Solidarité Active, Fonds sociaux, routes nationales d'intérêt local, personnels de l'Education nationale ou de l'équipement, Prestation de Compensation du Handicap...

Le Département aux côtés des futurs profs

Henri Emmanuelli a reçu, lundi 7 décembre, à l'Hôtel du Département une délégation d'enseignants et d'élèves de l'IUFM de Mont-de-Marsan, en lutte contre la réforme de la formation des futurs professeurs. Le député et président du Conseil général des Landes a réitéré son opposition à cette disposition, qui condamne la formation en alternance des professeurs des écoles et menace l'existence même des sites départementaux d'IUFM. « Cette réforme s'ajoute à d'autres plus anciennes qui handicapent le système éducatif français. En une génération, les élèves du primaire ont perdu une année d'enseignement et gagné des rythmes scolaires dont les pédagogues s'accordent à dire qu'ils sont « peu adaptés à l'intérêt des enfants » a relevé Henri Emmanuelli.

Hommage à Nicole Bippus

L'Assemblée départementale rend hommage à la conseillère générale du canton de Sore Nicole Bippus, décédée accidentellement début novembre. Son président, Henri Emmanuelli salue une "femme sérieuse, exigeante et très engagée". A la suite de la démission d'André Rablade, son suppléant, les électeurs du canton sont convoqués le dimanche 24 janvier, en vue de réélire leur conseiller général. Dans le cas où un deuxième tour serait nécessaire, il aurait lieu le dimanche 31 janvier.



L'imprimerie du Département labellisée

Parce qu'elle s'engage à réduire les impacts écologiques dus à son activité, l'imprimerie du Conseil général des Landes s'est vu attribuer en octobre la marque Imprim'Vert. Ce "diplôme" est une garantie de qualité qui valorise une démarche de production où le respect de l'environnement est une donnée majeure.

Nouveaux locaux pour l'IUT de Mont-de-Marsan

L'inauguration du nouveau bâtiment "Science et Génie des Matériaux", financé à hauteur de 2,5 millions d'euros par le Département s'est déroulée vendredi 20 novembre. Le bâtiment, de plus de 1 300 m², dans lequel le bois tient une part importante, accueille les salles nécessaires au bon fonctionnement des enseignements : cours, laboratoire, amphithéâtre, bibliothèque... L'IUT et son université de rattachement, l'Université de Pau et des Pays de l'Adour (UPPA), bénéficient ainsi d'un outil moderne et efficace, au service de ces trois « départements » : Science et génie des matériaux, Génie Biologique, Réseaux et Télécommunications. Un dernier projet sous maîtrise d'ouvrage départementale se concrétisera en 2010 : la création de deux halles technologiques, nécessaires au travail scientifique de l'IUT.



L'agglomération montoise en connexion

Les élus départementaux et régionaux ont inauguré, samedi 21 novembre, la dernière tranche de la Route départementale 933 entre Mont-de-Marsan et Saint-Sever. Le chantier, qui a débuté en 2006, s'est achevé en août dernier, par la mise à 2x2 voies entre Bas-Mauco et Mont-de-Marsan. Il répond à un objectif majeur pour le Département : mettre l'agglomération montoise en rapport direct avec les grands axes de la région. Chaque jour, 10 000 véhicules circulent sur la RD 933, dont 10% de poids lourds.

Cap sur le Grand Dax

Bâtir l'avenir pour un territoire attractif, durable et solidaire. C'est le fil rouge du contrat d'agglomération du Grand Dax, à l'horizon 2014. Objectifs : s'adapter aux profondes mutations démographiques, géographiques et économiques.

Le Conseil général des Landes est partie prenante dans ce projet en y apportant une enveloppe de 6 millions d'euros. Le Département a retenu cinq grands chantiers, qui forgeront l'avenir du Grand Dax : soutien à la filière thermique, mise en oeuvre du programme de communication sur l'offre fibromyalgie, construction d'un centre de congrès dans le quartier de la gare, rénovation du coeur de ville et redynamisation du centre commercial.



le futur pôle intermodal de la gare de Dax

Nouvelle aire de covoiturage à Aire-sur-Adour

Une 6e aire de covoiturage a vu le jour dans le département, lundi 23 novembre. Situé route de Bordeaux, à Aire-sur-l'Adour, le nouvel aménagement peut accueillir 21 places de stationnement, dont une place réservée aux personnes handicapées.

Pour tout renseignement sur le covoiturage, rendez-vous sur le site www.covoituragelandes.org



La sylviculture en convalescence

Un an après le passage de la tempête Klaus, les cicatrices demeurent grandes ouvertes sur le massif et dans le cœur même de la sylviculture. Une probable mise en péril de la filière est à craindre si des mesures adéquates ne sont pas prises. Rapidement.

Un état des lieux préoccupant

La filière bois se remettra-t-elle un jour du passage de la tempête Klaus ? 12 mois après, une grande majorité des bois n'est pas encore ramassée. Fin décembre, 12,3 millions de m³ étaient exploités. Dans le même temps, 2,5 millions de m³ de bois étaient mis à l'abri dans des aires de stockage. "Si on raisonne d'un point de vue quantitatif, le bois sort de la forêt. Mais il ne faut pas se contenter de compter les billons, il faut regarder dans quelles conditions ils sont extraits du massif. Aujourd'hui, une bonne partie du bois stocké, en raison des délais de sortie et des conditions climatiques, est bleu », souligne le conseiller général Xavier Fortinon, délégué à la forêt à l'Assemblée départementale. « Ce bois altéré ne sera pas utilisable pour le bois d'œuvre, destiné au parquet, lambris, où l'esthétique compte énormément », déplore l' élu du canton de Mimizan. Le bois s'abîme et les cours dégringolent. La chute spectaculaire des prix prive les propriétaires de

ressources indispensables, après des années d'investissement sur leurs parcelles. « Les prévisions les plus pessimistes ont été battues en brèche. Aujourd'hui, le bois se vend, selon les catégories, de 1 à 8 euros la tonne, soit entre 5 et 20 fois moins qu'avant la tempête. Certes, c'est le marché qui fixe les prix, mais dans ce contexte de crise, l'Etat aurait dû être le garant d'un certain nombre de pratiques », gronde Xavier Fortinon.

« L'échec cuisant » du Plan Barnier

Le plan Barnier, validé seulement début juin par la Commission européenne, était fondé sur le principe de la valorisation par l'exploitation, censée dédommager les sylviculteurs. Il était basé sur l'utilisation, par les industriels, de prêts à taux zéro bonifiés garantis par l'Etat. Ces prêts n'ont pu être employés à temps pour sauvegarder la qualité et le prix des bois. « En théorie, le plan Barnier avait pour but d'indemniser les sylviculteurs. En pratique, il a aggravé leur ruine », résume Jean-Louis Martres, président du Syndicat des sylviculteurs du Sud-Ouest. (SYSSO) ⁽¹⁾. Les sylviculteurs fustigent « l'échec cuisant » et la « tromperie » de ce plan chablis. « Il y a eu des annonces pompeuses, mais ce dispositif n'était pas sécurisé dans sa mise en œuvre : les procédures sont très complexes et les prêts bonifiés ont été laissés au bon vouloir des banques, qui n'ont pas joué le jeu », précise Eric Dumontet, secrétaire général adjoint du SYSSO, qui regrette que le volet indemnisation n'ait pas été entendu, ni même étudié par le gouvernement. Ainsi, sur le milliard d'euros annoncé par l'Etat, les ¾ sont encore en souffrance. « Sur le volet des prêts bonifiés dédiés à l'exploitation, la conservation et la vente des bois, à peine 60 millions sur les 600 millions promis aux opérateurs ont été attribués. Dans le même temps, 333 millions d'euros ont été sollicités sur l'ensemble des dossiers déposés », reprend Xavier Fortinon. Quant aux 400 millions d'aides promis pour le nettoyage et le reboisement, ils seront étalés sur 7 ou 8 ans. Mais là aussi, le versement tarde et une grande majorité de sylviculteurs, sans ressource, ne sont pas en mesure de faire l'avance financière des travaux.

Les sylviculteurs sans assurance responsabilité civile

Le Groupe d'assurance Groupama, dont la filiale Misso est le premier assureur en forêt, a dénoncé l'ensemble de ses contrats de groupe responsabilité civile. Conséquence : à partir du 1er janvier 2010, près de 800 000 hectares en Aquitaine ne seront plus assurés. Le syndicat a donc écrit le 18 novembre 2009 à l'ensemble des préfets d'Aquitaine pour leur demander de prendre un arrêté interdisant la présence de tiers en forêt.



Une situation sanitaire alarmante

En 2009, le Département de la Santé des Forêts (DSF) constatait une brutale augmentation des populations de chenilles sur les pins. Une poussée qui devrait se poursuivre en 2010, selon ses projections. D'après le DSF, le niveau de défoliation est particulièrement élevé dans l'ouest du massif. Les pins sont aussi menacés par la prolifération de scolytes, petits scarabées vivant dans l'écorce du pin, qui ont déjà causé des mortalités en cascade.

La pérennité d'une filière en jeu

La tempête Klaus est une véritable catastrophe pour toute la filière bois. Près de 32 000 emplois sont concernés, dans la sylviculture, la papeterie, les emballages, les scieries, la charpente, la menuiserie, ou les meubles. « Si on ne redonne pas confiance aux sylviculteurs, on ne pourra jamais créer les conditions de replantation d'une forêt et assurer ainsi la préservation de la ressource et des emplois », craint Xavier Fortinon, qui évoque la « tentation » de remplacer la forêt par d'autres cultures.

Statu quo sur l'assurance forestière

Si ce volet semble consenti par l'Etat, aucune proposition de fonctionnement n'a été avancée. Le plan assurance soumis par la profession est fondé sur trois principes : la mise en oeuvre d'un compte Epargne Forêt Investissement, un système d'assurances accessible financièrement et la création d'un fonds de calamité forestière public-privé. Aucune de ces propositions n'a été validée par le gouvernement. Pour appuyer leur demande, les sylviculteurs arguent du fait qu'ils ont l'obligation légale de replanter.

(1) *Propos recueillis dans la revue Forêt de Gascogne – Novembre 2009*

Chiffres clefs

Entre **38 et 40 millions** de m³ de bois à terre après le passage de Klaus

18 aires de stockage dans les Landes

2,5 millions de m³ de bois stockés sur l'Aquitaine (**1,5 millions** dans les Landes)

12 millions de m³ de bois exploités fin décembre

1,2 millions de m³ exportés

Source : DRAAF



Georgette Duverneuil, sylvicultrice à Rion, est déterminée à préserver son patrimoine familial. (Copyright: C.Fournier)



3 questions à Eric Dumontet, secrétaire général adjoint du Syndicat des sylviculteurs du Sud-Ouest

1. Un an après la tempête, avez-vous le sentiment d'avoir été entendu ?

Le monde sylvicole est abattu, découragé. Depuis un an, on nous balade sans nous faire de propositions à la hauteur de l'enjeu : la reconstitution du massif forestier. Sur la question de l'assurance, par exemple, nous avons fait des propositions très concrètes au gouvernement, qui permettaient d'assurer un système économiquement viable, mais qui n'ont pas été retenues. Conséquence : le texte, qui doit être voté début 2010, dans le cadre de la loi de modernisation agricole, est totalement vidé de sa substance.

2. La mobilisation des sylviculteurs s'est-elle essoufflée ?

Absolument pas ! Ce n'est pas parce que nous avons cessé nos actions spectaculaires que nous nous ne poursuivons pas le combat. Désormais nous sommes entrés dans un bras de fer juridique avec l'Etat, en présentant un contentieux contre le plan Barnier, qui est un véritable fiasco et nous prive des garanties essentielles à la reconstitution de notre massif : indemnités des propriétaires forestiers, mise en place d'un système d'assurance ou encore la possibilité d'accéder aux prêts bonifiés.

3. Que répondez-vous à ceux qui préconisent de ne pas replanter le massif à l'identique ?

Cette question est vécue comme une véritable provocation par l'ensemble de la profession. Ça fait 40 ans qu'on expérimente des essences différentes, des rapports, on en a fait des centaines de pages... Nous pratiquons une sylviculture raisonnée, nous ne sommes pas une bande d'arriérés ! C'est nous qui plantons la forêt, pas ceux qui nous font des leçons. On prend des engagements sur 40 ans. Et puis vous savez, dans des vents de plus de 150km/h, y'a pas grand-chose qui résiste.

Le devoir de transmettre

Si certains forestiers, désespérés devant l'ampleur des dégâts, hésitent à replanter à l'identique, d'autres, ont choisi de se battre pour préserver leur patrimoine.

Sur sa parcelle laminée par les vents de Klaus, Georgette Duverneuil, 71 ans, ira, s'il le faut, replanter elle-même ses pins. « Faire renaître ses parcelles » qu'elle voit croître depuis 5 générations. Cette « fichue tempête », elle en parle encore la gorge serrée mais il lui faut bien plus que des vents de 180 km/h pour la décourager. Propriétaire de 47 hectares sur la commune de Rion-des-Landes, la sylvicultrice a vu disparaître, en une nuit, la moitié de ses pins, dont la totalité de ce qui faisait sa fierté : cinq hectares de pins âgés d'un demi-siècle. Abattue, elle est pourtant décidée à repartir, dès le lendemain de la tempête. Une question d'honneur familial. « Je n'ai jamais douté. Mon grand-père est arrivé avant 1900 dans la région pour planter les pins. Mon père a repris le flambeau, s'est occupé avec cœur de ses arbres. Je l'ai vu toute sa vie éclaircir, ébrancher, débroussailler. Il est naturel que je poursuive ce travail »,

insiste Georgette. « J'ai quatre petits-fils je me dis qu'ils auront peut-être besoin de cette manne dans quelques années. Je pense à eux, on ne sait jamais. La forêt, ce sont des années de travail, mais c'est aussi un patrimoine que l'on doit transmettre ». L'aide au nettoyage ajoutée à la reconstitution du massif pourrait la soulager d'à peine 10 000 euros. « En 2010, on va nettoyer et l'année suivante, on replantera », tranche-t-elle. Une décision pas toujours comprise autour d'elle. Qu'importe, Georgette Duverneuil est irraisonnable. « Tout le monde essaie de me décourager, mais je n'écoute rien. Que voulez-vous que je fasse ? Du photovoltaïque ? Des champs, y'en a assez ! », s'étrangle-t-elle. « Je n'ose pas imaginer que l'on fasse autre chose que du pin maritime. Si je ne reboise pas, la forêt redeviendra une lagune. Vous savez, j'ai surmonté beaucoup de coups durs dans ma vie. Ce n'est pas une tempête, si violente soit-elle, qui va m'abattre ».

Les coopératives mobilisées pour sauver le bois



Les séquelles de la tempête Klaus se font encore ressentir 9 mois après. Pourtant, on fait face, on s'organise pour sortir les chablis du massif, les stocker, les valoriser. Les plate-formes de stockage sont un maillon essentiel dans le sauvetage des bois de tempête.

Vu du ciel en février dernier, le massif landais ressemblait à un Mikado géant, aujourd'hui l'image correspondrait plus à de grosses boîtes d'allumettes parsemant le territoire. Une vingtaine de boîtes en réalité sur le département, comme autant d'aires de stockage sur les trente-six réparties en Aquitaine. Le site de Mimizan, construit après la tempête de 1999, a repris du service. « Nous avons acquis à cause de cette première tempête, un savoir-faire reconnu » commente Rémi Rodriguez, chargé de mission forêt-bois au Conseil général des Landes. Dans les faits, le département enregistre désormais une capacité de stockage de l'ordre de 4,5 millions de tonnes. Le chablis stocké représente un volume de 1,5 million de tonne. « 42 millions de m³ dont 37 de pins maritimes sont tombés, nous estimions en exploiter 12 millions avant la fin de l'année et c'est ce qui sera fait » indique-t-il. Collectives ou privées, les aires se remplissent comme celle de Commensacq,

opérationnelle depuis mai dernier. Le site entrepose les bois des adhérents de l'opérateur, la coopérative agricole et forestière Sud Atlantique. La plate-forme d'une capacité de 300 000 t dispose à ce jour d'un stock de 220 000 t destiné à un industriel unique, l'entreprise Thébault établie à Solférino. La CAFSA achète le bois à ses adhérents et cautionne, le temps du stockage, un pourcentage pour l'investissement et le fonctionnement de l'aire et l'industriel participe également au coût. Le site de Commensacq est exclusivement dédié aux bois de qualité pour le déroulage. « L'aire est sous aspersion afin d'éviter la prolifération des champignons et le bleuissement des bois » précise Rémi Rodriguez. Un problème majeur qui s'est accru durant l'été et qui touche actuellement 90% des chablis, un problème uniquement esthétique puisque les qualités mécaniques du bois n'en sont pas affectées.

Reconstruire la forêt

La ronde des transporteurs sur les routes landaises est toujours sensible entre forêt et plate-formes. Outre l'approvisionnement des industriels locaux, les bois sont exportés ; d'abord acheminés par bateaux par les ports de Bordeaux et de Bayonne vers la Chine, la Turquie et l'Europe, essentiellement l'Autriche, l'Allemagne et les pays du Nord, gros consommateurs de bois énergie. Ainsi, 600 000 t ont déjà été réalisées. Les exportations s'effectuent également par rail. 35 trains sont constitués chaque semaine. « On est arrivé à saturation des moyens de transport au regard

de l'ampleur de la tempête. D'autre part, le bois de qualité ne représente que 6 mois d'approvisionnement pour les industries de transformation aquitaines. » Une inquiétude réelle pour l'avenir.

L'effort collectif se poursuit cependant, appuyé par les grandes collectivités, le Conseil régional d'Aquitaine et le Conseil général des Landes qui co-financent le Plan gouvernemental, notamment les aires de stockage et abondent le fonds de garantie SIAGI à destination des entreprises de travaux forestiers.

D'autre part, l'accent est mis sur la reconstruction de la forêt hectare pour hectare carré. Le Département a pris position dans une délibération datant de mai. Sachant qu'un million d'hectares de forêt génère 32 000 emplois, la réduction de la surface boisée est clairement écartée. Mais si des dispositifs locaux efficaces bien que forcément limités, ont été pris, il n'en est pas de même au plan gouvernemental où la pleine mesure de l'impact de la tempête n'a pas été évaluée. De fait, certains outils mis en place se révèlent inadaptés dans la période aggravante de crise économique.

Les traces sont toujours bien visibles dans le massif malgré la mobilisation importante de la filière et des acteurs locaux qui s'efforcent de gérer cette seconde crise 10 ans après « la tempête du siècle ». Des mesures locales qui ne peuvent suppléer les carences gouvernementales.



Le réseau électrique sous tension

Il y a un an, les dégâts de la tempête Klaus révélait un réseau électrique vétuste. Aujourd'hui, les travaux d'enfouissement de 1000 kilomètres de lignes débutent pour 2 ans. Sous l'oeil vigilant du SYDEC

« Après la tempête de 1999, nous avions déjà fait ce constat. ERDF s'était engagé à faire des efforts de sécurisation mais au bout de 2 ans, plus rien. Du coup, aujourd'hui nous sommes intraitables et suivrons régulièrement l'avancement des travaux. » Alain Siberchicot est le président du SYDEC (*), société d'économie mixte qui assure – entre autres missions – pour l'ensemble des communes landaises le transport et la distribution de l'énergie. Elle intervient donc plutôt sur le réseau basse tension, mais pâtit forcément de la vétusté de l'état du réseau en amont. La tempête Klaus a révélé non seulement un réseau fragilisé et des investissements promis qui n'ont pas été totalement réalisés, mais aussi un manque cruel d'agents sur le terrain : pendant 48 à 72 heures après le passage de la tempête, l'état des lieux nécessaire et les branchements manuels ne sont pas faits. Et si la Force d'Intervention Rapide est dépêchée, le manque de relais sur place et la méconnaissance du réseau font perdre en efficacité.

Depuis ERDF a pris l'engagement d'enfouir 1000 kilomètres de lignes moyenne tension d'ici 2011 « D'accord, mais où ces

lignes allaient-elles être enfouies ? À quelles réalités cela correspondait-il ? C'est ce que nous voulions savoir. Nous avons donc organisé des réunions cantonales, une trentaine, au printemps pour mettre cela en adéquation avec les besoins des communes. Et au bout du compte, il faudrait 370 km de plus pour sécuriser réellement le réseau », reprend Alain Siberchicot. À ce jour, aucune réponse d'ERDF pour ces kilomètres d'enfouissement supplémentaires « Et n'allez pas croire que ce soit une envie esthétique. Non. Cela correspond à des lignes exposées, principalement dans le massif forestier. »

Le service de proximité en question

Côté basse tension, le SYDEC a récemment obtenu une enveloppe du Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification (FACE) de 5,5 millions d'euros. « Cette première enveloppe va permettre d'assurer les travaux sur la basse tension en coordination avec les interventions d'ERDF. » Reste le souci du défaut de service de proximité : « malgré les promesses, les choses ne vont pas dans le bon sens : une fermeture d'agence à Saint-Sever cet été. Des départs à la retraite non remplacés à Morcenx. Tout cela n'est pas le signe d'un entretien régulier et d'une exploitation normale du réseau. » regrette le président du SYDEC.

Enfin, autre réseau souvent associé matériellement à celui d'ERDF – par le support- celui de France Telecom qui souffre aussi cruellement d'un état de vétusté. L'opportunité de l'enfouissement des lignes de moyenne tension ou dans les bourgs semblait au SYDEC une occasion à saisir. « Nous les avons sollicités pour qu'à leur tour, ils participent financièrement à l'enfouissement au delà de ce qui est prévu dans nos conventions et au titre du caractère exceptionnel de ces travaux. Pour l'instant pas de réponse. Ce serait une question de bon sens. Personne n'est à l'abri que ce qui s'est passé il y a un an ne se reproduise... »

(*) Le Syndicat d'Équipement des Communes des Landes (SYDEC° regroupe 331 communes landaises, 6 établissements de coopération intercommunale (EPCI) et le Conseil Général des Landes.



Fritures sur la ligne

Le Conseil général des Landes a mené une enquête (*) auprès des communes landaises sur l'état du réseau téléphonique 12 mois après le passage de Klaus. Etat des lieux à Saint-Justin.

Plus de téléphone et d'Internet. Au lendemain de la tempête Klaus du 24 janvier 2009, des centaines de milliers d'usagers de France Telecom se sont retrouvés coupés du monde. Un an après, la situation a certes évolué, mais l'état du réseau téléphonique reste globalement préoccupant. Le Département a adressé un questionnaire à toutes les communes du département. Elle fait apparaître que 28,5% des collectivités ont fait l'objet, en 2009, de travaux de reconstruction ou d'enfouissement de lignes téléphoniques. 38,5% ont encore des poteaux à terre, tandis que 58% déplorent encore des lignes au sol. Sur l'ensemble des communes interrogées, seules 26 indiquent être satisfaites de France Telecom. Elles mettent en cause, de façon récurrente, l'absence d'interlocuteur local et notent une gestion trop longue de la situation. Autre constat : les réparations restent provisoires et fragiles. Philippe Latry est le maire de Saint-Justin, bourgade de 6 500 habitants dans le Bas-Armagnac. Après le coup de balai du 24 janvier, 70% du réseau téléphonique de sa commune était HS. 30 à 40% des lignes étaient à terre. La plupart de ses administrés sont restés trois semaines sans téléphone, « sachant qu'avoir le téléphone en milieu rural peut être

une question de survie ». La mairie entame des démarches, mais rapidement se heurte à un manque de coordination entre ses services et ceux de France Telecom. « Il a fallu élever la voix, prendre l'opinion à témoin pour faire avancer les choses. Aujourd'hui, un an après, on observe un début d'éclaircie et une amorce de synchronisation entre les collectivités et France Telecom », concède Philippe Latry. La faute à un service public de proximité de plus en plus rogné, selon lui. « Cette situation est la résultante de la sous-traitance et la dégradation du service public de proximité. Les réparations effectuées après la tempête ont été, semble-t-il, réalisées a minima : « il y a encore des boîtiers qui pendent, des coffrets ouverts... Les usagers connaissent des coupures ponctuelles de téléphone ». Aujourd'hui, il s'interroge sur l'éventualité d'enfouir les lignes, mais il craint d'être mis à contribution et les finances de la commune, à 80% boisée, ne lui permettent pas d'envisager cette hypothèse. Pour l'instant.



Les collectivités déplorent des réparations de fortune sur le réseau

(*) L'enquête, envoyée aux 330 communes comportait 3 volets de questions :

- Votre commune a-t-elle fait l'objet en 2009 de travaux de reconstruction ou d'enfouissement de lignes téléphoniques?
 - Reste-il sur votre commune des poteaux téléphoniques à terre?
 - Avez-vous formulé des demandes précises de travaux auprès de France Telecom. Si oui, lesquelles?
- 200 communes ont renvoyé le questionnaire

L'autorité de régulation réagit

Aux vues des résultats de cette enquête, le président du Conseil général Henri Emmanuelli a saisi Jean-Luc Silicani, le président de l'ARCEP (Autorité de régulation des communications électroniques et des Postes) ainsi que le pdg de France Telecom pour demander que l'entreprise « remplisse les obligations que lui impose la loi en matière d'entretien et de sécurisation du réseau téléphonique fixe landais ». L'Arcep a répondu favorablement le 17 décembre dernier en indiquant qu'elle avait demandé à France Telecom de « prendre toutes les mesures appropriées pour que soit rétablie dans les meilleurs délais et de façon définitive une qualité de service conforme à ses engagements. » L'Arcep a également demandé à France Telecom un état des lieux détaillé de qualité de service, avant et après la tempête, et un état des travaux qui ont été ou seront engagés.

La solidarité locale en exemple

Perquie. Rion des Landes. Sabres. Sainte-Foy. Le souvenir est encore intact. Mais au-delà du sinistre, des hectares de forêt à terre, c'est la formidable solidarité spontanément mise en place, qui émerge des témoignages.



Pour Joël Goyheneix, maire de Rion-des-Landes, le système le plus performant reste la solidarité entre les habitants.

Il y a eu le chaos, l'inquiétude, l'impossibilité de communiquer, et immédiatement, spontanément, des bénévoles, concitoyens qui ont rejoint la mairie pour « faire quelque chose ». La priorité, partout, est de dégager les voies d'accès aux habitations puis à une route principale. « On s'est organisé. Nous avons constitué des équipes encadrées par des sapeurs pompiers ou des membres du conseil municipal. Avec un point deux fois par jour dans le QG improvisé dans le local des pompiers » se souvient Joël Goyheneix, maire de Rion des Landes. « Le samedi soir 95% des accès aux habitations étaient dégagés. Et très rapidement nous avons empilé des congélateurs dans les 8 maisons qui avaient du courant électrique » raconte Jean-Yves Arrestat, maire de Perquie. « Dans la salle des fêtes on faisait 200 repas le midi, 150 le soir. Tous les gens se retrouvaient. » témoigne Gérard Moreau, maire de Sabres. « J'ai le souvenir d'avoir la larme à l'œil en regardant ces gens, 30, 40 personnes dont certains que l'on ne voyait jamais à la mairie, venus spontanément, avec leur tronçonneuse, leurs bras pour dégager les routes. Le dimanche midi toutes les maisons étaient accessibles. » reprend Jacques Ducos, maire de Sainte Foy. Pas de blessés, rapidement on s'assure que les personnes isolées vont bien, on s'inquiète de son voisin. « La grande leçon de cette tempête c'est que l'on a beau avoir des protocoles, des plans de gestion

de crise, des numéros de téléphone à joindre, là rien de ce qui était prévu ne marchait. » reprend Joël Goyheneix « La vérité, c'est que le système le plus performant, c'est le local, la solidarité. Et là on a vu un retour à des valeurs fondamentales de la société qui sont revenues spontanément. »

De bric et de broc

Après la gestion de l'urgence, les réseaux se remettent petit à petit en marche : l'eau, l'électricité puis les télécommunications. « Le premier jour ça a été la course aux transistors et aux piles et on est allé jusqu'à récupérer les cierges de l'église pour s'éclairer ! » raconte Jean Yves Arrestat. Si dans les semaines qui ont suivi, ERDF a été montré du doigt pour la vétusté de son réseau aujourd'hui, les maires des communes voient se mettre en place les premiers travaux d'enfouissement des lignes. Reste les réseaux de télécommunications. « Ils ont réparé de bric et de broc après 15 jours, trois semaines, et depuis rien. Au moindre coup de vent ou de pluie il y a des coupures », poursuit le maire de Perquie. « Il y a encore des fils à terre. » reprend le maire de Sabres. « France Télécom a été le grand absent. Aujourd'hui encore il y a des travaux d'urgence réalisés. » poursuit le maire de Rion. D'ailleurs à Rion des Landes, la mairie a fait l'acquisition d'un téléphone satellitaire histoire d'être autonome en cas de nouveau coup dur.

Restent les bois à terre, le problème de la gestion des replantations. « On ne pourra replanter uniquement si on a des aides de l'Etat », explique Gérard Moreau. Il reste de la colère dans les voix, un souvenir intact de ce « choc émotionnel qui a touché les gens profondément. » Mais un an après, même si, « on a vu des gens en remorque qui venaient piquer le bois qui venait d'être coupé », l'élan de solidarité et « l'humanité » qui s'est affiché, ne sont toujours pas effacés.

Un plan communal de sauvegarde à l'étude

Le 4 décembre dernier, l'association des Maires des Landes a présenté aux élus un « Plan Communal de Sauvegarde pour chaque commune landaise ». L'association, en partenariat avec le Centre de Gestion des Landes propose aux communes d'élaborer pour leur comptes les études préalables à la réalisation de ce plan. CE PCS « a pour but d'organiser l'intervention de la commune pour appuyer l'action des services de secours et pour assurer l'information, l'alerte, l'assistance et le soutien de la population. »



le site Egger à Rion-des-Landes

Egger, industriel impliqué

L'un des plus gros employeurs du département assume les conséquences de la tempête. L'entreprise Egger qui a fortement investi sur le site de Rion-des-Landes, veut soutenir la filière et pérenniser son implantation et ses activités.

Difficile de rater l'usine de Rion-des-Landes reprise en 1994 par le groupe familial autrichien Egger, leader européen dans la fabrication de panneaux et produits dérivés du bois. 46 hectares, dont 10 hectares de bâtiments couverts et une bonne odeur flottante de copeaux de bois... Le site est en plein cœur du massif et emploie environ 400 salariés.

C'est dire si l'activité d'Egger est intimement liée à l'économie landaise. L'usine de Rion-des-Landes adossée à celle de Rambervillers dans les Vosges, constitue le socle industriel du groupe Egger sur les marchés français, espagnol et portugais. A Rion, le volume de production représente 500 000 m³ dont les 2/3 pour réaliser des panneaux de particules, du mélaminé notamment, un classique du genre inévitablement présent sous diverses formes dans tous les intérieurs et pas seulement landais. Si le 24 janvier, la tempête a relativement épargné le site industriel, la direction de l'usine a clairement affiché son soutien à la filière. Concrètement, Egger s'est porté volontaire pour créer une aire de stockage sur son site. C'est chose faite depuis novembre, la plate-forme peut recevoir 200 000 t de bois. Une solution pour aider les acteurs de la filière qui s'est doublée d'une autre mesure : un investissement dans un équipement spécifique qui permet de traiter les rondins et de participer activement au dégagement des parcelles. Un million d'euros injecté pour ces deux actions qui marque la volonté de s'associer aux problématiques locales. Un montant qui s'ajoute aux 100 millions d'euros investis ces trois dernières années afin de moderniser le site avec de nouvelles installations de

dernière technologie et des procédés de production respectueux de l'environnement. L'investissement comprend l'installation d'une chaudière biomasse de 50MW, d'une nouvelle presse en continu de 42m de long pour la fabrication de panneaux de particules en remplacement des 3 lignes de production précédentes, d'une nouvelle presse à mélaminer et d'une seconde ligne d'imprégnation. Une preuve de la volonté de pérenniser l'usine et les emplois.

Des incertitudes pour l'avenir

L'entreprise s'approvisionne majoritairement sur le marché régional et valorise les produits issus du bois. « Notre activité se fonde sur l'utilisation des bois d'éclaircie, des chutes en provenance des scieries et sur la récupération des bois de recyclage auprès des industriels et des collectivités... Nous apportons une valeur ajoutée et une seconde vie à la matière bois » précise Sophie Bourniquel, responsable marketing chez Egger. Cependant, le traumatisme de la tempête risque fort de changer la donne et engendre quelques préoccupations. « Contrairement aux apparences, le massif landais n'est pas excédentaire. Klaus a détruit une part importante du capital forestier. A cela, s'ajoute la crise qui génère une baisse d'activités des scieurs, nos principaux partenaires » remarque-t-elle. Une situation rendue plus difficile en raison de la concurrence de l'industrie papetière sur le même créneau d'approvisionnement et de l'émergence des projets liés au bois-énergie. En fait, le massif landais meurtri ne peut répondre à la demande. « L'avenir est incertain pour nos approvisionnements, ce qui pourrait nous conduire à rechercher plus loin la matière première. Cela étant, nous souhaitons le raccordement du site à la voie ferrée pour développer une démarche durable en matière de logistique et faciliter les échanges inter-usines » plaide-t-elle. En attendant un indispensable reboisement.



Teia Maman
Dune de Soustons



Clotilde d'Avezac
Beauté du fleuve Adour



Jackie Leconte
Coucher de soleil à Labenne



Jean-Luc Labat
Soir de tempête, 24 janvier 2009



Jean-Michel Hiton

Nid de cigogne sur la voie ferrée dans les barthes de Saubusse



Jean-Paul Talimi

Palissade près du lac de Biscarrosse



Max Loubère
Sabots à la foire d'Ousse-Suzan



Cedric Meinero
Neige à Capbreton le 8 janvier 2009

Vous pouvez également déposer vos photos sur
[www.landes.org/rubrique Echanger](http://www.landes.org/rubrique/Echanger)

Groupes Politiques du Conseil général

GROUPE

Parti Socialiste

UN AN APRÈS...

La nuit du vendredi au samedi 24 janvier 2009 restera longtemps gravée dans la mémoire des Landais... Il y a un an, un vent violent déracina des millions d'arbres emportant avec lui les économies de certains, et les illusions de beaucoup. Très vite on vit ministres et journalistes, Président de la République et caméras se précipiter au chevet du massif forestier meurtri. Les responsables nationaux promirent la solidarité nationale, et un plan de grande ampleur pour sauver notre forêt !

Un an après on sait qu'on nous vendit ce dont on avait le moins besoin : du vent !

Le plan « chablis » ? Il reste à ce jour au moins 28 millions de tonnes de bois (sur 40) à vendre ! Ce qui a été vendu a été bradé à des prix dérisoires sur lesquels l'ensemble des acteurs se sont accordés après que l'ONF eût donné le ton...

La forêt des Landes ? Souvent entravée, inaccessible, jonchée des chablis en attente, elle est aujourd'hui attaquée par scolytes, pissodes ou chenilles... et des milliers d'hectares sont en train de mourir, ajoutant une catastrophe sanitaire à la catastrophe climatique.

Les aides aux communes ? Alors que les voiries sont maltraitées, défoncées et les budgets en déséquilibre, les maires des communes forestières doivent se contenter de promesses auxquelles ils ne croient d'ailleurs plus.

La pérennité de la filière bois ? Les analyses les plus optimistes nous disent que d'ici 5 ans la production forestière sera passée de 9 millions de m³/an à 6 millions... Quid alors de la ressource pour nos industriels ?

Et pendant que la forêt meurt... le Président de la République tient des discours enflammés sur l'environnement, s'affiche à Copenhague entouré des mêmes journalistes qui, il y a un an, sillonnaient nos Landes !!!

Drôle d'époque...ou l'on a du mal à distinguer l'accessoire de l'essentiel, et où la forme prend le pas sur le fond. Prenons garde que certains réveils ne soient demain, très douloureux... dans les Landes comme ailleurs !

GROUPE

Parti Communiste

L'AVENIR DES TERRITOIRES NE PEUT SE PRÉPARER SANS LES CITOYENS

Sous couvert d'un discours populiste – « Il y a trop de niveaux de décisions ; tout cela avec vos impôts », « vous n'y comprenez rien, nous non plus » – le gouvernement prétend dessiner la France de demain. Mais quels sont ses vrais objectifs ?

En fait, la réforme sarkoziste n'envisage ni une fiscalité plus juste, ni la suppression officielle de collectivités territoriales ; mais leur mise en difficulté via l'asphyxie financière les poussera aux regroupements (communes principalement). Cette réforme vise aussi à réduire le pouvoir des élus locaux, leurs moyens d'action, eux qui sont au plus près de leurs concitoyens, de leurs attentes, de leurs préoccupations.

Pour cela, finie la clause de compétence générale. Finies les politiques qui sortent des seuls domaines de compétences fixés par la loi. Fini donc, pour le département, le soutien à la culture, à la vie associative, au sport, au développement économique, aux communes. Des secteurs, qui plus est, déjà lâchés par l'Etat ! C'est aussi une attaque en règle contre les services publics, complétée par la suppression dès le 1^{er} janvier 2010 de la Taxe Professionnelle, soi disant responsable des délocalisations selon le sommet de l'Etat... Ce qui va priver notre collectivité de recettes importantes de financement. Les entreprises ne pourront plus bénéficier d'autant d'aides et de services de notre part. Quant aux zones rurales : bonjour les dégâts ! Comme vous pouvez l'imaginer, le résultat sera le recul d'activités indispensables à la démocratie, à notre qualité de vie.

Le but du gouvernement : se donner plus de pouvoir, décider seul ce qui est bon ou mauvais pour nous, recentraliser autoritairement, imposer la loi de la concurrence et de l'Argent dans tous les domaines.

Le statu quo n'est pourtant pas satisfaisant. Il faut une réforme des institutions qui donne un nouveau souffle à la démocratie, qui clarifie le rôle des uns et des autres et qui surtout donne les moyens d'assumer nos missions. Il faut stopper ce projet ! Et lancer un grand débat citoyen sur le devenir de la France, de son organisation territoriale ainsi que sur les réponses à apporter aux attentes du peuple.

GROUPE

UMP Nouveau Centre

LA TAXE CARBONE, COMMENT ÇA MARCHE ?

Cette taxe sera mise en place en janvier 2010 et sera compensée en totalité dès février de la même année.

Elle s'appliquera aux énergies fossiles dégageant du CO₂ (pétrole, gaz, charbon, GPL). Etant issue à 80% du nucléaire, la taxe exclut, bien entendu, l'électricité.

Combien va-t-elle coûter ?

Comme l'a souhaité le Président SARKOZY, elle sera calculée sur la base de 17 g la tonne de CO₂ émise. Concrètement, elle va se traduire par une hausse de 4 centimes d'€ par litre d'essence, de 4,5 centimes d'€ par litre de diesel, de 4,5 centimes d'€ par litre de fioul et de 0,35 centimes d'€ par KWh de gaz naturel. Qui va la payer ?

Les ménages et les entreprises.

Pour les premiers, l'objectif recherché est d'orienter leur consommation vers des produits plus économes en carbone. Pour les seconds, il s'agira de les inciter à choisir des technologies moins émettrices en CO₂.

Une taxe compensée à 100%.

En effet, la fiscalité écologique n'a pas vocation à remplir les caisses de l'Etat mais à inciter les Français à modifier leur façon de se comporter face aux défis environnementaux de demain. Pour cela, les ménages imposables verront leur impôt sur le revenu réduit de façon forfaitaire et ceux qui n'en paient pas recevront un « chèque vert » en compensation. Quant aux entreprises, la taxe sera compensée par la suppression de la taxe professionnelle pesant sur l'investissement. Il s'agit de taxer la pollution plutôt que le travail. Loin de constituer un impôt supplémentaire comme l'opposition tente de le laisser croire, la taxe carbone témoigne, une fois de plus, de l'intérêt et de la volonté affirmés de la France de participer résolument à la sauvegarde de notre planète. Le temps des belles paroles est bel et bien fini, celui des actes forts et concrets est venu.

2009 fut pour les Français et tout particulièrement les Landaises et les Landais rude. La crise économique, la tempête Klaus ne nous ont pas épargnés. Espérons que 2010 se déroulera sous de meilleurs auspices. Permettez nous de profiter de cette tribune pour vous présenter tous nos meilleurs vœux de bonheur, santé et prospérité pour cette nouvelle année qui débute.



Gascogne Energies Services passe la surmultipliée

Robert Cabé a donné le coup d'envoi des premiers travaux de Gascogne Energies à Meilhan

La société d'économie mixte présente sur le marché de la distribution du gaz a porté son capital à 10 millions d'euros. Une augmentation de fonds propres, qui lui permet de concrétiser des travaux importants sur les 23 communes dont elle a obtenu la concession

Créée en 2007 sous l'impulsion de Robert Cabé, maire d'Aire-sur-l'Adour et 1^{er} vice-président du Conseil général, la société d'économie mixte locale Gascogne Energies Services passe la surmultipliée. Ayant obtenu la concession de la distribution du gaz pour 23 communes du département (1) la SEM a procédé à une augmentation de ses fonds propres pour faire face aux 8 millions d'euros d'investissement nécessaires aux travaux afférents.

« Le capital de Gascogne Energies Services est passé de 300 000 euros à 10 millions d'euros, précise Robert Cabé. GES s'est renforcé par l'arrivée d'entreprises locale, la Seeba et la compagnie d'assurance Axa de Jérôme Sentuc, mais aussi et surtout par l'entrée au capital de deux entreprises au rayonnement national : la SEM Gaz de Bordeaux, avec qui nous travaillons déjà depuis de nombreuses années, et Direct Energies, qui est le fournisseur numéro 3 de gaz et d'électricité en France. »

Avec cette montée en puissance, Gascogne Energies Services entend s'imposer comme un acteur majeur du marché de l'énergie. Un marché très concurrentiel depuis la libéralisation de la distribution du gaz. « Ce qui est en jeu, poursuit Robert Cabé, c'est la maîtrise publique de la distribution de l'énergie et par conséquent l'aménagement du territoire. Il y a aujourd'hui dans les Landes de nombreuses communes qui n'ont ni le gaz naturel, ni le gaz propane.

Les maires sont sollicités par leurs administrés pour que la situation évolue. Nous sommes aujourd'hui en mesure de construire des réseaux et d'apporter la fourniture y compris en gaz propane, ce que ne fait pas Gaz de France. Aujourd'hui, les sociétés privées qui fournissent les particuliers en propane ne possèdent pas de structures locales. Notre objectif est de réintroduire du service public au cœur des villages en jouant la carte de la proximité et de la réactivité »

Concrètement, GES propose une offre de services diversifiés à l'intention des particuliers et des collectivités : mise en réseaux, prix compétitifs, équipes locales d'astreinte, solutions de financement...

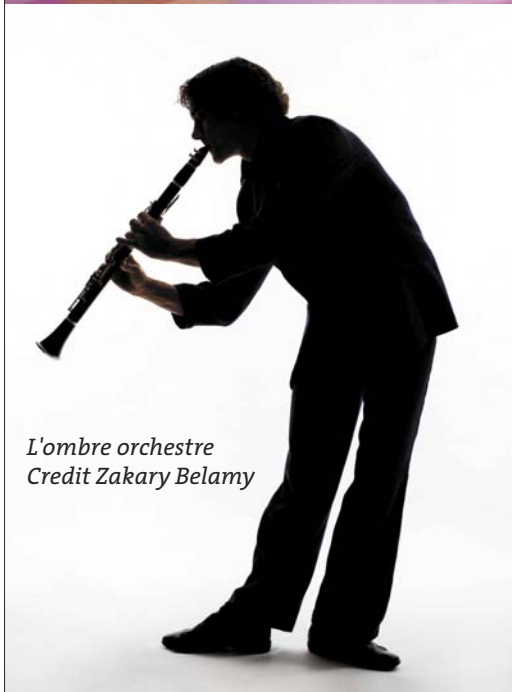
La société d'économie mixte, qui compte le Conseil général parmi ses actionnaires à hauteur de 10%, emploie 24 salariés et fournit près de 7 000 clients.

Plus d'infos sur www.gascogne-energies-services.com

(1) Aurice, Bas Mauco, Bascons, Begaar, Benesse-les-Dax, Bougue, Campagne, Carcares-Sainte-Croix, Gaas, Gourbera, Habas, Labatut, Labrit, Laluque, Mazerolles, Meilhan, Misson, Pontonx-sur-Adour, Pouillon, Saint Maurice Sur Adour, Sanguinet, Tethieu, Ygos Saint Saturnin.



Calle Cerezo

L'ombre orchestre
Credit Zakary Belamy

● **16 JANVIER**
MONT-DE-MARSAN
L'ombre-orchestre

Initialement venu donner un simple concert, rien ne se déroule comme prévu pour l'artiste qui doit faire face à des instruments qui n'en font qu'à leur tête et à une ombre, la sienne, terriblement facétieuse. Ce spectacle est une féerie, une drôlerie qui ravira petits et grands : Xavier Mortimer mêle avec une aisance impressionnante mime, jonglage, magie...

Réservations à la Boutique Culture
au 05 58 76 18 74

● **15 JANVIER**
AIRE-SUR-L'ADOUR
Flamenco avec Calle Cerezo

Une invitation à découvrir un flamenco authentique, loin des clichés habituels auxquels est parfois réduit cet art d'exception. Rassemblés autour du guitariste Javier Cerezo, les musiciens, chanteurs et danseurs dévoilent un flamenco plein de fougue et de sensualité, de défi et de révolte.

Réservations auprès de l'Office
de tourisme au 05 58 71 64 70

● **23 JANVIER**
MAILLAS
Dulcimer, une invitation au voyage en terre irlandaise

La musique traditionnelle irlandaise est l'une des plus festives qui soit. En Irlande, *le pub* a conservé toutes les qualités de vie et de partage qu'offraient nos bistrotts d'antan. Les cinq musiciens de Dulcimer viennent nous faire partager cette ambiance si particulière, empreinte de joie, de rencontres, du tintement des pintes de bières... et de convivialité !

Réservations auprès de la Communauté
de communes du pays de Roquefort
au 05 58 45 66 93



La fantastique épopée du Professeur Aronnax enfin au Théâtre !

Co-production : Cité des Augustes / Océanopolis. D'après le texte original de Jules Verne
Adaptation, mise en scène et interprétations : Sydney Bernard & Thierry Le Gad. Décors & effets spéciaux : Hubert Paireau.
Régie : Romain Mahé et ATC de Vannes. Décors sonores : Luc Le Cadre - Dessins originaux : Amélie Michal.
Lumières/Video : Lionel Gillet & Jean-Marie Dillasser. Création résidence au Théâtre des 2 Rivieres à Landerne & Ville de Quilès.

Océanopolis

● **22 JANVIER**
MORCENX
20 000 lieues sous les mers

En 1869, le gouvernement français organise une réception pour le retour triomphal du Professeur Aronnax. À cette occasion, l'éminent professeur conte son incroyable odyssée à bord du Nautilus...

Un spectacle étourdissant de jeux de lumières, de musiques et d'effets spéciaux, qui plonge le public au cœur d'une épopée aquatique, écologique et humaniste. Tous publics dès 7 ans.

Réservations auprès de l'Office
de tourisme de Morcenx au
05 58 04 79 50

● **13 FÉVRIER**
ARUE
Mon colocataire est une garce

Nadège, jolie et manipulatrice, vient réveiller le quotidien d'Hubert, vieux garçon naïf et timide... Séduction et humour au rendez-vous !

Réservations auprès de la Communauté
de communes du pays de Roquefort
au 05 58 45 66 93

● 22 ET 23 JANVIER

SAUBRIGUES**Week-end théâtre amateur****22 janvier :**

Tournée générale. Un arrêt sur image dans un café-brasserie : les langues se délient, les regards se croisent...

Ils sont de passage ou à demeure, avec leurs vies incroyables ou ordinaires, buvant leurs souvenirs, trinquant à la santé des histoires qu'on raconte !

23 janvier :

La théorie des dominos, la télé-réalité tournée en dérision.

Réservations auprès de l'Office de tourisme du Pays Tyrossais au 05 58 77 12 00

● 26 JANVIER

DAX**La certitude que j'ai, c'est d'être dans le doute**

Le comédien Christian Gonon s'empare des chroniques de Pierre Desproges pour les envoyer sur scène comme des bombes, sous forme de sketches ou de citations. Vingt ans après sa mort, ces textes n'ont rien perdu du mordant et de la drôlerie acerbe qui étaient la marque de fabrique de l'humoriste. Actuel et moderne, tendre et cruel mais toujours intelligent, ce spectacle est une photographie critique de l'air du temps, servi par une interprétation percutante.

Réservations auprès de la Régie municipale des spectacles de Dax au 05 58 909 909



La Seule Certitude que j'ai crédit-Cosimo
Mirco Magliocca

● 22 JANVIER

MIMIZAN**La boîte à joujoux**

Dans une boîte bien rangée, les jouets se sont créés un village, rythmé chaque matin par la marche des soldats. C'est une vie ennuyeuse où seul Polichinelle semble joyeux. Mais un beau jour, une très belle poupée de porcelaine se réveille et vient troubler la petite vie rangée de cette boîte à joujoux. Eperdus d'amour, Chouchou et le soldat se promettent l'un à l'autre ; mais c'est sans compter sur la jalousie de Polichinelle...

Pantomime écrite en 1913 par Claude Debussy pour sa fille Chouchou, interprétée par l'Orchestre National Bordeaux Aquitaine. Tous publics dès 7 ans.

Réservations auprès du théâtre Le Parnasse au 05 58 09 93 33

Plus d'infos : www.landes.org

Pour circuler dans la convivialité et faire des économies, pensez covoiturage !

Rendez-vous sur www.covoituragelandes.org

● 29 JANVIER

MIMIZAN**Correspondances : entre hip-hop et afro-contemporain**

Correspondances du chorégraphe ivoirien Georges Momboye, c'est la rencontre de la gestuelle et du rythme de la tradition africaine avec la culture métropolitaine du hip-hop, née dans les rues des ghettos new-yorkais de la fin des années soixante-dix, avec ses rythmes syncopés, ses pas acrobatiques et ses figures au sol. Tous publics dès 10 ans.

Réservations auprès du théâtre Le Parnasse au 05 58 09 93 33

● 12 FÉVRIER

DAX**Ohne**

Ohne - « sans » en allemand - est l'histoire absurde et pathétique d'un homme qui veut s'inscrire à l'ANPE mais n'y parvient pas : son langage est « troué ». Sans prénom, sans travail, sans mots, cet homme à la logique naïve est condamné à la marginalisation. Le texte, incisif et dérangent, mêle le tragique de l'exclusion au burlesque qui naît des vains efforts pour la combattre. Du vrai théâtre politique qui décrit avec humour et lucidité le système social contemporain.

Réservations auprès de la Régie municipale des spectacles de Dax au 05 58 909 909



Correspondances crédit steve appel

● 12 FÉVRIER

BISCARROSSE**Nuit Blanche, voyage musical et cinématographique**

Nuit blanche est une aventure poétique pleine d'humour, où images et musiques se taquinent : des courts métrages d'animation de 1921 à aujourd'hui et, comme dans le cinéma d'antan, des musiciens en chair et en os, qui, en bas de l'écran, mijotent leur musique dans la pénombre, donnant ainsi une force singulière à l'image qu'ils accompagnent.

Réservations auprès du CRABB au 05 58 78 82 82



Yvan Manioski expose
jusqu'au 24 janvier à Arrue

Journée mondiale des zones humides dans les Landes

Le Conseil général s'associe à la Journée mondiale des zones humides, célébrée le 2 février, en proposant 3 sorties nature tout public, en compagnie des gardes nature.

Dimanche 31 janvier de 9h30 à 12h

Exploration ornithologique des Saligues de l'Adour, qui constituent un réservoir biologique, notamment pour l'accueil des oiseaux hivernants. *Rendez-vous place du foyer à Bordères-et-Lamensans.*

Vendredi 5 février de 10h à 15h

Tourbières et marais du Plata à travers les âges : découverte des zones humides de la Haute-Landes et d'espèces reliques des milieux froids. *Rendez-vous mairie de Sore*

Samedi 6 février de 9h30 à 12h

Au fil de l'eau, entre histoire et tradition des étangs du Houa et de Léon. *Rendez-vous église de Léon. Renseignements et inscriptions au 05 58 05 40 40 poste 87 03*

A la découverte des grues cendrées

Plusieurs milliers d'oiseaux issus majoritairement de la Scandinavie passent l'hiver dans les Landes de Gascogne, évitant ainsi le franchissement des Pyrénées. Elles trouvent dans notre région les conditions favorables à leur résidence : des refuges pour la nuit et la nourriture glanée sur les champs de maïs environnants. Le Parc naturel régional des Landes de Gascogne vous propose d'observer, en famille ou entre amis,

Regards sur Klaus

La salle des associations d'Arrue accueille du 8 au 24 janvier une exposition de photographies d'Yvan Manioski sur la tempête Klaus intitulée « Un an après ». Poignantes de réalité, décalées, surprenantes, sombres ou éblouissantes, elles sont là pour témoigner et susciter l'espoir et la renaissance. L'exposition est parrainée par la commune d'Arrue et l'association « Les Arts de l'Arue ». *Entrée libre et gratuite. Renseignements : 05 58 45 64 88*

« Une vie de village, les Landes, début du XXI^{ème} siècle », au Musée d'Aquitaine

Frédéric Desmesure, photographe aquitain depuis une vingtaine d'années s'inscrit dans la grande tradition de la photographie documentaire souvent qualifiée aussi de « photographie humaniste ». Entre 2003 et 2009, il a effectué de nombreux séjours à Labouheyre, petit village landais de 2 500 habitants portant son regard sur les pratiques et les gens avec lesquels il sera amené à partager des moments de fête, de labeur ou de loisir. Jusqu'au 15 mars 2010, il expose au musée d'Aquitaine de Bordeaux une série de photographies tiré du livre « Une vie de village, les Landes, début du XXI^{ème} siècle » (Editions Confluences) ouvrage publié avec le concours du Conseil général des Landes. *Musée d'Aquitaine 20 cours Pasteur 33077 Bordeaux. Téléphone : 05 56 01 51 00*

Cycle de conférences 2010 aux Archives

Les Archives départementales des Landes reconduisent cette année leur cycle de conférences, inauguré en 2008. Le 19 janvier, Chantal Boone, docteur en histoire, animera une conférence intitulée « Les herbiers : archives de milieux disparus ». L'enseignante participe actuellement à l'organisation et à la numérisation des herbiers historiques landais des XVIII^e et XIX^e siècle. Le 9 mars, Michèle Tastet, enseignante en sciences biologiques et sociales présentera ses travaux de recherche sur le domaine impérial de Solférino, son aménagement et son peuplement qui aboutirent, en 1863, à la création de la commune de Solférino.



Solférino, pas de Napoléon III

Heure de conférences : 18h.

Entrée libre et gratuite dans la limite des places disponibles. Archives départementales des Landes 25 place de la caserne Bosquet 40 000 Mont-de-Marsan.

Renseignements et inscriptions au 05 58 85 75 20. Plus d'infos sur www.archives.landes.org

ce phénomène de migration au cours de sorties (à Arjuzanx, Solférino...) co-animées par la Ligue de Protection des Oiseaux, la Chambre d'Agriculture, le Conseil général des Landes et la Fédération des chasseurs des Landes.

Sorties programmées jusqu'à fin février. Programme détaillé sur www.parc-landes-de-gascogne.fr/. Renseignements concernant les sorties, hébergements et week-ends au 05 58 08 31 37.



Les grues cendrées en résidence

10 Ateliers Multiservices Informatiques ans ça se fête !

Le Conseil général des Landes, l'ALPI et les AMI
organisent un grand jeu concours*
du 1^{er} au 28 janvier 2010

Gagnez

Un ordinateur portable,
un écran plat ou un
disque dur externe

www.alpi40.fr



Portes ouvertes

Du 1^{er} au 4 février 2010 les AMI des Landes
vous invitent à des ateliers thématiques gratuits.

Programme et adresses des AMI sur www.alpi40.fr

*Bulletin de participation disponible dans les AMI participants,
à déposer dans les urnes des AMI avant le 28 janvier 2010, 12h.
Règlement complet déposé chez Maître Gette-Pene (Tartas) et sur www.alpi40.fr



Photos non contractuelles

agence caractères 05 58 91 40 - Photos : Phoviz - Fotolia.com